

CONCOURS : TOUS LES GOÛTS SONT DANS LA NATURE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Du 8 au 25 août 2024

Organisé par Développement Vaudreuil-Soulanges
(Tourisme Vaudreuil-Soulanges)

1. MODALITÉ DE PARTICIPATION

1.1. AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au concours, le participant ou la participante doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire de participation sur le site web tourismevaudreuil-soulanges.com. Une participation par adresse courriel pour la durée du concours.

1.2. Le lien vers le formulaire de participation sera diffusé dans le Journal de Montréal, sur les plateformes web de quebecvacances.com et sur les plateformes de communication et de promotion de Tourisme Vaudreuil-Soulanges et ses partenaires entre le 8 et le 25 août 2024.

1.3. En participant au concours, le participant ou la participante reconnaît avoir lu le règlement officiel et accepte de s'y conformer.

1.4. Développement Vaudreuil-Soulanges, qui propulse Tourisme Vaudreuil-Soulanges, n'est responsable d'aucun problème pouvant survenir dans le cadre du processus de participation au concours.

2. DESCRIPTION ET DISTRIBUTION DES PRIX

2.1. Un (1) grand prix sera attribué à un (1) seule personne gagnante dans le cadre de ce concours (une valeur totale de 500 \$). La personne gagnante pourra **choisir un (1) prix** parmi ces trois (3) options :

Option #1 : Un week-end d'automne en famille

- Une nuitée à l'[Auberge des Gallant](#), chambre occupation double (Carte-cadeau de 250\$)
- Une aventure à [Arbraska Rigaud](#) pour 4 personnes (Carte-cadeau de 150\$)
- Un certificat-cadeau au [Verger Labonté](#) (valeur de 100 \$)

Option #2 : Couleurs et saveurs d'automne pour 2 personnes

- Une nuitée et petit-déjeuner à l'[Auberge des Gallant](#) (Carte-cadeau de 300 \$)
- Une carte-cadeau au [Verger de Hudson Bio](#) (Valeur 50 \$)
- Une carte-cadeau [microbrasserie Cardinal](#) (Valeur 50 \$)

- Une carte-cadeau au [Vignoble Côte de Vaudreuil](#) (Valeur 100 \$)

Option #3 : Plaisirs d'automne dans Vaudreuil-Soulanges

- Une carte prépayée Hello de 500 \$ pouvant être utilisée dans [près de 130 commerces](#), restaurants et attrait de Vaudreuil-Soulanges.

2.2. Les cartes-cadeaux seront remises au gagnant par la poste et/ou par courriel, selon le format offert par le partenaire. Toutes les conditions des partenaires pour ces cartes-cadeaux s'appliquent. Développement Vaudreuil-Soulanges n'est pas responsable de la perte ou du vol de ces cartes-cadeaux. Aucun remboursement, ni aucune compensation, ne sera offert.

2.3. Le gagnant ou la gagnante aura la responsabilité de faire les réservations auprès des divers attrait avant sa visite, lorsque nécessaire. Les réservations sont sujettes aux disponibilités de l'attrait. Développement Vaudreuil-Soulanges n'est pas responsable des disponibilités.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez en faire mention lors de votre réservation.

3. SÉLECTION DU GAGNANT

3.1. La date limite de participation est le 25 août 2024, 23 h 59. Le tirage au sort sera réalisé le 26 août 2024, 10 h.

3.2. Le nom de la personne gagnante sera déterminé au hasard parmi tous les participants éligibles au concours à la date limite du concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues à la date limite du concours.

3.3. Le gagnant ou la gagnante sera contacté(e) par courriel et/ou par téléphone.

3.4. Si Développement Vaudreuil-Soulanges n'a reçu aucune réponse de la part de la personne gagnante après un délai de 48 h, l'organisation se donne le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

3.5. En acceptant le prix, le gagnant ou la gagnante accepte que son nom et sa photo soit diffusés sur les différentes plateformes de Tourisme Vaudreuil-Soulanges.

4. RÈGLES GÉNÉRALES

4.1. Ce concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus qui réside au Québec, à l'exception des employés, représentants et mandataires de Développement Vaudreuil-Soulanges, leurs sociétés affiliées respectives, leurs partenaires ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

4.2. Le présent concours est soumis à toutes les lois applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

4.3. Le présent concours est tenu et organisé uniquement par Développement Vaudreuil-Soulanges et au bénéfice de Développement Vaudreuil-Soulanges (Tourisme Vaudreuil-Soulanges), afin de soutenir les entreprises de l'industrie touristique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

4.4. Nous ne sommes pas affiliés avec Facebook. Ce concours n'est pas géré, commandité ou approuvé par Facebook.